Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Ce produit est défini comme étant un article selon Reach et ne nécessite pas de Fiche de Données de Sécurité selon l'article 31 du Règlement n° 1907/2006. Puisque une FDS n'est pas requise, ce document ne contient pas toutes les informations qui sont obligatoires pour les FDSs de substances et mélanges selon REACH.

Référence FDS:	28-3613-8	**Numéro de version:**	1.00
Date de révision:	08/05/2025	**Annule et remplace la version du :**	Emission initiale

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Abrasive Products, Trizact™ CF Belts, 347FC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Produit abrasif

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	SER-productstewardship@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:
Le matériel est exempté du règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE
Ne s'applique pas.

Note sur l'étiquetage
Les produits devraient etre marqués avec les pictogrammes de sécurité tels que recommandés par la FEPA (Fédération des

Fabricants Européens d'Abrasifs).

2.3 .Autres dangers

Les nuages de poussière de ce matériau à une concentration suffisante, en combinaison avec une source d'inflammation peuvent être explosifs. Les dépôts de poussière ne devraient pas pouvoir s'accumuler sur les surfaces à cause du potentiel pour des explosions secondaires.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6	35 - 60	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Résine polymérisée	Mélange	10 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Support tissus	Mélange	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Fluorure inorganique	(N° CAS) 14075-53-7 (N° CE) 237-928-2	2 - 8	Substance avec une limite d'exposition sur le lieu de travail
Charge	(N° CAS) 13983-17-0 (N° CE) 237-772-5	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5	0,5 - 2	Carc. 2, H351 (Inhalation)

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
L'exposition à des températures extrêmes peut entrainer une décomposition thermique. Voir chapitre 10, stabilité et réactivité.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Aldéhydes	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Non applicable

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Eviter l'inhalation des produits de décomposition thermique. Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Eviter l'inhalation des poussières pendant le sablage, le meulage ou l'usinage. Si le produit est abîmé il peut se déchirer et provoquer de graves blessures aux yeux ou au visage. Bien vérifier qu'il n'y ait pas de craquelures ou de fissures avant utilisation, sinon le remplacer. Porter toujours une protection pour les yeux et le visage

pendant les opérations de sablage ou meulage ou à proximité de ces zones de travail. Des poussières combustibles peuvent se former par action de ce produit sur un autre substrat. La poussière générée par le substrat durant l'utilisation de ce produit peut etre explosive si présente en quantité suffisante avec une source d'ignition. Les dépots de poussière ne devraient pas pouvoir s'accumuler sur les surfaces, à cause du potentiel d'explosions secondaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Pas conditions de stockage particulières

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	1344-28-1	VLEPs France	VLEP (8 heures): 10 mg/m3	
Dioxyde de titane	13463-67-7	VLEPs France	VLEP (en Ti, 8 heures): 10 mg/m3	Effet cancérogène suspecté .
Fluorures inorganiques	14075-53-7	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures): 2.5 mg/m3	

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Pour les situations où le matériel pourrait être exposé à une surchauffe extrême due à une mauvaise utilisation ou défaillance de l'équipement, l'utilisation avec une ventilation adéquate locale suffisante pour maintenir les niveaux de produits de décomposition thermique en dessous de leur limites d'exposition Fournir une ventilation locale extractive appropriée pendant le sablage, le meulage ou l'usinage. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Mettre en place une extraction locale au niveau des sources d'émission pour contrôler l'exposition près de la source et empêcher l'échappement de poussière dans la zone de travail. Assurer que les systèmes de manipulation des poussières (comme les conduits d'échappement, les collecteurs de poussières, les équipements de fabrication) sont conçus pour empêcher l'échappement des poussières dans la zone de travail (c'est-à-dire, aucune fuite de l'équipement).

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Pour réduire le risque de blessure au visage ou aux yeux, porter toujours des lunettes de protection et une protection respiratoire pendant le travail de sablage ou de ponçage ou à proximité de ces lieux de travail. Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Porter des gants appropriés pour minimiser le risque de blessure cutanée avec les poussières ou un contact physique durant le ponçage ou le sablage.

Protection respiratoire:

Évaluer les concentrations d'exposition de tous les matériaux impliqués dans le processus de travail. Tenir compte du matériau abrasé lors de la détermination de la protection respiratoire appropriée. Sélectionner et utiliser des respirateurs appropriés pour éviter une surexposition par inhalation.
Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Pour les situations où le matériau peut être exposé à une surchauffe extrême en raison d'une mauvaise utilisation ou d'une défaillance de l'équipement, utilisez un respirateur à adduction d'air à pression positive.
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Couleur	Vert
Odeur	Légère polymérique
Valeur de seuil d'odeur	*Non applicable.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Non applicable.*
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Non applicable.*
Point d'éclair:	*Non applicable.*
Température d'inflammation spontanée	*Non applicable.*
Température de décomposition	*Non applicable.*
pH	
Viscosité cinématique	*Non applicable.*
Hydrosolubilité	*Non applicable.*
Solubilité (non-eau)	*Non applicable.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Non applicable.*
Pression de vapeur	*Non applicable.*

Densité	*Non applicable.*
Densité relative	*Non applicable.*
Densité de vapeur relative	*Non applicable.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils *Pas de données de tests disponibles.*

Taux d'évaporation: *Non applicable.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:
Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	**Condition**
fluorure d'hydrogène	aux températures élevées

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

Dans les situations où l'on a une montée extrême de la température comme une mauvaise utilisation ou un défaut d'équipement du fluorure d'hydrogène (produit de décomposition) peut être généré.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

La poussière provenant d'opération de ponçage, abrasion, manipulation mécanique peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les signes/symptômes peuvent inclure toux, éternuement, écoulement nasal, maux de tête, enrouement, douleur au niveau du nez et de la gorge.

Contact avec la peau:
Irritation mécanique de la peau: les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire d'ordre mécanique: les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmoiements. La poussière créée pendant la découpe, le sablage, l'abrasion ou l'usinage peut provoquer une irritation oculaire. Les signes/symptomes peuvent inclure rougeur, irritation, larmoiement, douleur oculaire et vision troublée ou indistincte.

Ingestion:
L'ingestion est sans effet sur la santé.

Information complémentaire:
Ce document couvre uniquement le produit 3M. Pour une évaluation complète, lors de la détermination du degré de danger, le matériau abrasé doit etre également pris en compte Ce produit contient du dioxyde de titane. Des cancers du poumon ont été observés sur des rats suite à l'inhalation de quantités élevées de dioxyde de titane. Aucune exposition à du dioxyde de titane inhalable n'est attendue durant la manipulation et l'utilisation normale de ce produit.Le dioxyde de titane n'a pas été détecté lorsque des échantillonnages de l'air ont été réalisés dans des conditions de simulation sur des types similaires de produits contenant du dioxyde de titane. Donc, les effets sur la santé associés à l'exposition au dioxyde de titane ne sont pas attendus lors de l'utilisation de ce produit selon les recommandations de mise en oeuvre .

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,3 mg/l
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Fluorure inorganique	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Fluorure inorganique	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,3 mg/l
Fluorure inorganique	Ingestion	Rat	LD50 5 854 mg/kg
Charge	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Charge	Cutané	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Charge	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 2,08 mg/l
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Fluorure inorganique	Lapin	Aucune irritation significative
Charge	Composants similaires	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Fluorure inorganique	Lapin	Aucune irritation significative
Charge	Composants similaires	Moyennement irritant
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Charge	Humain	Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	In vitro	Non mutagène
Charge	In vitro	Non mutagène
Charge	In vivo	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	Inhalation	Rat	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Charge	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	Inhalation	pneumoconiosis	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Charge	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Charge	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Charge	Ingestion	Foie | Rénale et / ou de la vessie | système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Non applicable.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	1344-28-1	N/A	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l

Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	1344-28-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	1344-28-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	1344-28-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	>100 mg/l
Fluorure inorganique	14075-53-7	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC50	550 mg/l
Fluorure inorganique	14075-53-7	Ide mélanote	Expérimental	96 heures	LC50	760 mg/l
Fluorure inorganique	14075-53-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Fluorure inorganique	14075-53-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Fluorure inorganique	14075-53-7	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	188 mg/l
Fluorure inorganique	14075-53-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
Charge	13983-17-0	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Fluorure inorganique	14075-53-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Charge	13983-17-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Oxyde d'aluminium minéral (non fibreux)	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Fluorure inorganique	14075-53-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Charge	13983-17-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la	N/A	N/A	N/A	N/A

		classification				
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	

12.4. Mobilité dans le sol:
Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ne s'applique pas.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ne s'applique pas.

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Avant l'élimination, consulter toutes les autorités et règlements applicables pour assurer la bonne classification. Le substrat abrasé doit etre pris en compte comme facteur dans la méthode d'élimination de ce produit. Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion contiendront du HF. L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Si aucune des options d'élimination est disponible, le déchets des produits peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
08 02 03 suspensions aqueuses contenant des matériaux céramiques

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Charge	13983-17-0	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H351i	Susceptible de provoquer le cancer.

Raison de la révision:
Aucune information sur la révision n'est disponible

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr